

RÉUNION SUR LES NORMES PRIVÉES

Paris, 16 février 2010

L'OIE a organisé une réunion avec des organisations responsables de l'établissement de normes privées qui ont été sélectionnées au préalable et dont les activités ont une portée mondiale. La liste des participants à la réunion figure à l'annexe I. L'ordre du jour adopté est reproduit à l'annexe II.

1. Accueil et allocutions

Le Docteur Sarah Kahn, Chef du Service du commerce international de l'OIE, a accueilli tous les participants et les a remerciés de leur contribution à cet important débat. Puis, elle les a informés que M. Michael Scannell, Président de la réunion, ne pouvait être présent en personne à la réunion en raison de l'annulation de tous les trains effectuant la liaison Bruxelles-Paris suite à un cas de force majeure. Cependant, il participera à la réunion par téléphone.

M. Michael Scannell a accueilli, à son tour, les participants et leur a proposé de présenter brièvement le travail de leur organisation en relation avec le sujet de la réunion.

Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, s'est joint à la réunion dans l'après-midi. Il a également remercié les participants pour les efforts qu'ils ont fournis et a indiqué que la réunion avait permis d'identifier les futures stratégies en matière de collaboration entre l'OIE et les organisations responsables de l'établissement de normes privées.

2. Présentations

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) – Docteur Sarah Kahn

Le Docteur Kahn a présenté brièvement les travaux de l'OIE en cours sur les normes privées (participation aux discussions sur les normes privées du Comité SPS de l'OMC et de la Commission du Codex Alimentarius, une résolution de l'OIE sur les normes privées datant de 2008, une séance de brainstorming, deux réunions d'un Groupe *ad hoc* de l'OIE et un questionnaire de l'OIE). Elle a ensuite passé rapidement en revue les résultats du questionnaire et a attiré l'attention sur les écarts existant entre les réponses des pays développés et celles des pays en développement.

Le Docteur Kahn a également récapitulé les conclusions de la réunion de novembre 2009 du Groupe *ad hoc* sur les normes privées et le commerce international des animaux et des produits qui en sont issus (ci-après dénommé « Groupe *ad hoc* »), comme suit :

- L'OIE doit créer des liens avec les organisations responsables de l'établissement de normes privées afin d'encourager et de promouvoir l'utilisation des normes de l'OIE comme références pour les normes privées dans le cadre du commerce international des animaux et des produits qui en sont issus.
- Les Membres de l'OIE doivent collaborer avec les organisations responsables de l'établissement de normes privées afin de promouvoir l'utilisation de normes nationales et internationales officielles comme références pour les normes privées.
- Les Membres de l'OIE doivent développer des mécanismes pour identifier les normes privées qui s'écartent des normes officielles et créent des barrières commerciales, et attirer l'attention des autorités compétentes, des organisations concernées responsables de l'établissement de normes privées et de l'OIE sur ces déviations.

- Les organisations responsables de l'établissement de normes privées doivent travailler en vue d'une harmonisation accrue des normes privées, notamment afin de réduire le nombre d'audits et d'exigences en matière de certification.
- Les organisations responsables de l'établissement de normes privées doivent poursuivre les efforts en cours afin d'améliorer la transparence des normes privées et la consultation des acteurs compétents, notamment dans les pays en développement et en transition, pour répondre aux problèmes identifiés par les Membres de l'OIE, en particulier les frais à engager afin de se conformer aux normes, l'absence de fondement scientifique, le manque de transparence, etc.
- Les organisations responsables de l'établissement de normes privées doivent améliorer les liens avec les autorités officielles afin de promouvoir une plus grande transparence et une meilleure coopération.

2. Organisation mondiale du commerce (OMC) – Docteur Gretchen Stanton

Le Docteur Stanton a présenté les activités du Comité SPS de l'OMC sur les normes privées en commençant avec le tout premier sujet qui a été discuté, en 2005, dans le cadre des normes privées, à savoir la plainte déposée par St-Vincent-et-les-Grenadines sur les limites maximales de résidus des pesticides destinés à protéger les plants de bananes. Depuis, selon le Docteur Stanton, ce point a été abordé à plusieurs reprises lors de réunions du Comité SPS. L'OMC a fait parvenir un questionnaire et a compilé les réponses dans un rapport descriptif. Ce rapport, qui présente plusieurs actions pouvant être entreprises par les Membres de l'OMC et le Comité SPS, sera discuté pour la seconde fois dans un Groupe de travail avant la réunion du Comité SPS en mars 2010.

Les Membres de l'OMC n'ont fourni que quelques exemples pratiques de problèmes commerciaux rencontrés avec les normes privées. Les difficultés les plus fréquemment soulevées en matière de normes privées sont les suivantes :

- absence de fondement scientifique ;
- coûts supplémentaires (relatifs à la conformité et à la certification) ;
- effets sur les producteurs les plus petits/les plus pauvres ;
- absence de notification au préalable lorsqu'une norme est introduite/modifiée ; et
- absence de mécanisme de mise en demeure.

En outre, le Docteur Stanton a indiqué que le fait de satisfaire aux normes privées offre aux producteurs certains avantages :

- cela leur confère un avantage concurrentiel ;
- cela leur permet d'obtenir de meilleurs prix ; et
- cela peut leur permettre d'adopter plus facilement les normes officielles.

Il n'existe toujours aucun avis juridique final pour savoir si l'Accord SPS s'applique aux organisations privées.

3. Commission européenne (CE) – M. Michael Scannell

La CE considère que les normes privées sont une caractéristique normale du marché. Cependant, elles doivent se conformer aux exigences réglementaires en ce qui concerne les pratiques commerciales déloyales, l'absence de distorsion de concurrence, la transparence, etc. Les producteurs de l'UE et ceux des pays tiers doivent respecter les mêmes normes. Celles-ci ne sont donc pas discriminatoires au sens de l'Accord SPS. De plus, la CE estime que les normes privées ne sont pas couvertes par l'Accord SPS.

Plusieurs initiatives sont en cours afin de répondre aux défis présentés par les normes privées dans l'UE, y compris les « Lignes directrices applicables aux systèmes privés et nationaux de certification de la qualité alimentaire » de la CE qui sont en cours d'élaboration. [Remarque : l'OIE a dispensé des conseils à la Direction générale responsable de cette initiative.]

4. GLOBALG.A.P. – Professeur Docteur Bert Urlings

Le Professeur Urlings a expliqué que Globalgap est un organisme du secteur privé à but non lucratif, créé en 1996 par les détaillants alimentaires européens, qui établit des normes volontaires pour la certification des produits agricoles au niveau mondial. Sa mission consiste à améliorer constamment les Bonnes pratiques agricoles au niveau de la ferme afin d'assurer aux consommateurs une production sûre et durable des denrées alimentaires. Globalgap est fondé sur un partenariat égalitaire entre les producteurs et les détaillants. Son champ d'application couvre tout le continuum alimentaire du producteur au consommateur.

La sécurité sanitaire des aliments est le principal point abordé par les normes de Globalgap, mais celles-ci portent aussi sur les exigences en matière de bien-être animal ainsi que sur des sujets non couverts par le mandat de l'OIE (l'environnement, par exemple). Les normes de Globalgap reposent sur la législation, notamment les normes internationales (dont les normes de l'OIE). Quant aux procédures d'établissement de normes, elles sont transparentes et toutes les étapes de ces procédures peuvent être suivies sur Internet. Il existe, en outre, un mécanisme d'équivalence qui permet de faciliter l'application de ces normes partout dans le monde et d'adapter leur interprétation en vue d'un usage local. De surcroît, Globalgap prête une attention particulière aux préoccupations des petites entreprises et cible donc les activités des petits exploitants afin d'augmenter leur participation aux économies en développement et en transition.

Actuellement, 90 pays suivent les normes de Globalgap. L'objectif est d'avoir au moins 3 organismes de certification dans chaque pays afin de créer suffisamment de concurrence pour gérer les coûts liés à la certification. Outre les procédures transparentes d'établissement de normes, Globalgap conduit aussi un programme d'intégrité unique qui garantit à la fois aux producteurs et aux consommateurs des produits dont la production est conforme aux normes de sécurité sanitaire communes.

5. Global Food Safety Initiative (GFSI) – Mme Catherine Francois

L'enjeu pour la GFSI est de devenir l'organisation de référence mondiale en matière de systèmes privés garantissant la sécurité sanitaire des aliments de l'étable à la table. Celle-ci se concentre uniquement sur la sécurité sanitaire des aliments et ne travaille pas sur le bien-être animal. Elle compte plus de 400 membres, représentant ainsi 150 pays sur 5 continents.

La GFSI compare les systèmes existant de sécurité sanitaire des aliments, y compris les systèmes « pre-farm gate » (qui portent sur le maillon de la production situé avant le départ de la filière de production), au Document d'orientation de la GFSI et détermine si un système répond aux exigences requises par ce Document. Suivant cette évaluation, « une fois le système certifié, il est accepté partout ». Ainsi, six systèmes internationaux de sécurité sanitaire des aliments (BRC, Dutch HACCP, Globalgap, Global Red Meat Standard, IFS et SQF) sont alignés sur les exigences de la version 5 du Document d'orientation de la GFSI.

La GFSI estime qu'elle apporte de la valeur ajoutée en : réduisant la duplication ; encourageant l'amélioration continue du contenu des normes privées et de leur application ; stimulant la concurrence entre les systèmes existant ; parvenant à accroître la rentabilité de la chaîne d'approvisionnement ; offrant une base de comparaison pour les audits et les résultats ; et en renforçant la confiance des consommateurs à l'égard de la sécurité sanitaire des aliments.

6. NSF-CMi – M. David Richardson

NSF International est une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante spécialisée dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Sa principale activité consiste à octroyer une certification indépendante. Parmi ses activités spécialisées figurent :

- Certification relative à l'alimentation, l'agriculture et l'aquaculture
- Certification organique
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Services techniques et services de conseil
- Évaluation du risque
- Formation

M. Richardson a présenté brièvement les éléments moteurs à l'origine des normes privées comme suit. Selon lui, les détaillants cherchent à obtenir une garantie en matière de sécurité sanitaire des aliments et de conformité aux exigences légales, ainsi qu'une réponse aux autres sujets de préoccupation des consommateurs et des parties prenantes. La législation, les politiques gouvernementales, la pression exercée par les ONG, la nécessité de protéger les marques, les inquiétudes des différents acteurs et l'attention des médias représentent tous des facteurs motivant l'élaboration de normes privées.

Les systèmes de certification privée ont su développer une réponse pragmatique systématique face à la nécessité d'évaluer le respect des exigences par les fournisseurs. De plus, ces systèmes sont plus faciles à appliquer par les grands producteurs des pays développés car ces derniers sont mieux équipés et peuvent engager plus facilement les frais encourus pour la mise en œuvre de ces systèmes. Les producteurs et les fournisseurs des pays développés ont, en outre, eu relativement plus de temps pour moderniser les systèmes afin de satisfaire aux multiples exigences des consommateurs dans leur pays. La certification privée peut, en revanche, désavantager les petits producteurs car la portée et le contenu des normes peuvent se révéler moins pertinents dans leur cas. Effectivement, les frais liés à la certification peuvent être relativement onéreux et les frais à engager afin de se conformer aux normes plus élevés.

7. Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) – M. Per Olson

M. Olson a observé, au nom de la FIPA, que les normes privées pour le bien-être animal pouvaient permettre aux exploitants agricoles d'augmenter leurs revenus. Cependant, la FIPA craint que : le nombre accru de normes privées crée une certaine confusion ; les normes privées entrent en conflit avec les normes officielles ; et que les normes privées puissent entraîner l'exclusion des petits producteurs dans les pays en développement. La FIPA estime que les exploitants agricoles doivent pouvoir participer à l'élaboration des normes privées sur le bien-être animal.

8. Des aliments sains partout et pour tous (SSAFE) – Jean Francois Legrand

La mission de l'initiative SSAFE consiste à identifier, soutenir et faciliter les activités qui portent sur l'association, à l'échelle mondiale, du bien-être animal, des animaux sauvages, de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et des boissons avec la sécurité sanitaire des aliments, la santé publique, la protection des plantes et la durabilité environnementale. Sa principale stratégie consiste à :

- Créer et soutenir des plateformes de collaboration qui réunissent les différents acteurs afin d'élaborer des stratégies fondées sur la science en vue de faciliter la production et la distribution de denrées alimentaires sûres ;
- Soutenir et promouvoir à l'échelle internationale l'harmonisation de normes reposant sur des fondements scientifiques, telles que celles mentionnées dans l'Accord SPS de l'OMC, à savoir celles de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après dénommée « Codex »), de l'OIE et du Conseil international pour la protection des végétaux (CIPV), ainsi que les normes ISO 22000, qui protègent à la fois la santé publique et la santé animale ;
- Chercher à améliorer le système alimentaire mondial par le renforcement des capacités (en encourageant l'éducation et en améliorant les infrastructures locales) et promouvoir la responsabilité sociale au moyen d'une croissance économique qui respecte l'environnement et les ressources naturelles et offre des possibilités d'emploi décentes ;
- Fournir une plateforme qui permettrait aux organismes de réglementation et à l'industrie de s'accorder, à l'échelle mondiale, sur les questions ayant trait au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments.

9. Observations de l'Office international de la viande (OIV)

M. Laurence Wrixon a été convié à la réunion mais n'a malheureusement pas pu s'y rendre en raison d'un contretemps survenu à la dernière minute. Il a, cependant, fait parvenir la déclaration suivante afin qu'elle soit incluse dans le compte-rendu de la réunion.

Voici les points que M. Wrixon comptait présenter au cours de la réunion :

- L'harmonisation des normes privées peut s'avérer positive pour le secteur de la viande à condition que les normes harmonisées soient raisonnables et transparentes. L'OIE est une organisation tout à fait adaptée pour élaborer des normes internationales harmonisées.
- En principe, le secteur de la viande se félicite de l'établissement d'un ensemble de normes internationales qui permettent de défendre les bonnes pratiques de l'industrie.
- Dans certaines situations, le secteur de la viande peut souhaiter adopter des normes privées dans un bref délai. Si, dans un tel cas, il n'existe aucune norme internationale reconnue susceptible d'être

immédiatement adoptée par le secteur, les principales organisations ou sociétés devront alors établir leurs propres normes privées. Ces normes peuvent porter sur des questions d'actualités susceptibles d'avoir des répercussions sur les échanges commerciaux, au lieu de couvrir un éventail plus large de problèmes qui ne sont pas urgents.

- Dans certaines situations, le secteur de la viande peut vouloir adopter des normes privées qui se rapprochent plus de l'image véhiculée par l'industrie de la viande et des animaux d'élevage que de la question sous-jacente du bien-être animal. Si tel est le cas, les normes privées peuvent s'écarter des normes internationales conventionnelles sur le bien-être animal.
- À court terme, il est peu probable que les normes privées soient harmonisées par une initiative du secteur privé. Les normes privées peuvent permettre de dominer le marché ou d'obtenir un avantage sur ce dernier et, lorsque ces normes sont considérées comme un éventuel avantage concurrentiel, il devient alors difficile de motiver leur harmonisation. Avec le temps, l'éventuel avantage sur le marché offert par les normes privées peut s'éroder et c'est à ce stade qu'une initiative du secteur privé en vue d'une harmonisation a le plus de chance de voir le jour.

3. Discussion

Les participants ont discuté des normes privées en se fondant sur les principales conclusions du Groupe *ad hoc* de l'OIE.

De manière générale, il a été reconnu que les liens existant entre les organisations (internationales) responsables de l'établissement des normes privées (ci-après dénommées « organisations de normalisation privées ») et celles chargées d'établir les normes internationales officielles ne sont pas suffisamment forts et pourraient être renforcés pour le bien des pays à vocation commerciale. En se tenant informées entre elles des différentes évolutions, les organisations de normalisation publiques et privées pourraient résoudre certains problèmes relatifs aux écarts existant entre les normes officielles et les normes conflictuelles. De plus, les organisations de normalisation privées, telles que Globalgap, se concentrent sur la mise en œuvre des normes et le respect de ces dernières plutôt que sur l'établissement des normes en soi. Le travail de ces deux types d'organisations offre donc une certaine complémentarité.

Dans l'ensemble, il a été admis que les normes privées doivent être plus transparentes (en termes de procédures d'établissement des normes et de contenu). Quant à la sécurité sanitaire des aliments, les organisations de normalisation privées reconnaissent volontiers l'importance primordiale des normes officielles. En effet, les détaillants s'accordent en général sur le fait que la sécurité sanitaire des aliments est distincte de la commercialisation et que toute déclaration de sécurité supérieure émise par un détaillant est susceptible d'avoir des conséquences néfastes, notamment en créant une certaine confusion chez les consommateurs. Il a été généralement considéré que les organisations internationales de normalisation privées ont nettement amélioré la transparence et la participation de tous aux procédures d'établissement des normes.

Les participants ont unanimement reconnu que les normes internationales actuelles de l'OIE et du Codex, ainsi que la législation nationale et régionale, constituent la base sur laquelle repose leurs normes en matière de sécurité sanitaire des aliments. En revanche, la situation est moins claire en ce qui concerne les normes relatives au bien-être animal. Il a donc été discuté de l'importance d'encourager les pays à appliquer les normes de l'OIE dans le domaine du bien-être animal et de renforcer la confiance des consommateurs en ces normes.

Le problème des coûts liés à la conformité et à la certification est souvent soulevé dans le cadre des normes privées. Les représentants des organisations de normalisation privées ont indiqué que les coûts engagés pour se conformer à leurs normes ne sont probablement pas plus élevés que ceux déboursés pour les normes publiques. Toutefois, les coûts liés à la certification octroyée par des organismes gouvernementaux ne sont souvent pas clairs. Certaines organisations de normalisation privées font de grands efforts pour réduire les coûts de certification, comme l'a susmentionné la GFSI, par exemple.

De l'avis général, il devrait y avoir des mécanismes permettant d'aborder les problèmes relatifs aux normes privées, mais aucun accord n'a été trouvé sur le meilleur moyen d'y parvenir. Les représentants des organisations de normalisation privées ont mentionné que la communication directe avec leur organisation constitue l'un de ces mécanismes. Les organisations de normalisation privées agissant à l'échelle mondiale organisent tous les ans des réunions publiques auxquelles d'autres acteurs sont également conviés à prendre la parole, y compris les organismes gouvernementaux et les ONG. Ces deux instruments offrent déjà un moyen d'aborder les problèmes rencontrés.

Il a été observé que la plupart des inquiétudes concernant les organisations de normalisation privées relèvent avant tout d'un problème de perception. Il se peut que les normes privées appliquées par des sociétés, ainsi que celles dont la portée est régionale ou locale, soulèvent plus d'inquiétudes que les normes privées dont l'application est réellement mondiale.

Concernant la certification, les participants ont convenu qu'il existe une différence entre la sécurité sanitaire des aliments/le bien-être animal, d'une part, et la santé animale, d'autre part. Alors que la certification relative à la sécurité sanitaire des aliments/au bien-être animal peut être déléguée aux organisations de certification privées, sous autorité gouvernementale, la certification de la santé animale relève généralement de la responsabilité des gouvernements.

4. Conclusions

Le Docteur Vallat a proposé que l'OIE, Globalgap et la GFSI explorent de nouvelles possibilités de collaboration future, tout en tenant compte du fait que l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE doit approuver au préalable toute proposition d'accord officiel. Le Docteur Vallat rendra compte au Délégués des prochaines étapes lors de la Session générale de l'OIE en mai 2010.

.../Annexes

RÉUNION SUR LES NORMES PRIVÉES

Mardi 16 février 2010

Liste des participants

MEMBRES

M. Michael Scannell (Président)
 Conseiller
 Direction générale de la santé et de
 la protection des consommateurs
 Commission européenne
 B-1049 - Bruxelles
 BELGIQUE
 Tél. : (32 2) 299.3364
 Fax : (32 2) 299.8566
Michael.Scannell@ec.europa.eu

M. David Richardson
 Managing Director
 Certification and Risk Services
 NSF-CMi Certification Ltd
 Hanborough Business Park, Long
 Hanborough, Oxford OX29 8SJ
 Tél. : +44 (0) 1993 885657
 Fax : +44 (0) 1993 885613
mdavid.richardson@nsf-cmicertification.com

Pofesseur Docteur Bert Urlings
 Board Member
 GLOBALGAP
 c/o FoodPLUS GmbH
 P.O. Box 19 02 09
 50499 Cologne
 ALLEMAGNE
bert.urlings@home.nl

Mme Catherine Francois
 Director Food Safety Programmes
 The Consumer Goods Forum The
 global network serving shopper &
 consumer needs Combining the best
 of CIES, GCI and the Global CEO
 Forum
 7 rue de Madrid - 75008 Paris –
 FRANCE
 Tél. : +33 (0) 1 44 69 99 21
 +33 (0) 6 73 28 80 78
c.francois@theconsumergoodsforum.com

Docteur Gretchen Stanton
 Organisation mondiale du
 commerce
 Secrétariat, Comité SPS
 Centre William Rappard - 154 rue
 de Lausanne
 Case Postale CH-1211 Genève 21
 SUISSE
gretchen.stanton@wto.org

Jean-François Legrand
 Représentant de la SSAFE
 QHSE Director Europe
 Keystone Foods
 Tél. portable : +33 6 78 02 75 01
 Tél. ligne directe : +33 1 69 11 28 61
jean-francois.legrand@mckeyholdco.fr

Docteur Per Olsen
 Chief veterinary adviser
 Représentant de la FIPA
 Danish Agricultural Council
 Axeltorv 3
 DK-1609 Copenhagen V
 DANEMARK
 Tél. : +45 33 39 42 81
 Fax : + 45 33 39 41 50
pol@agriculture.dk

Docteur Carlos Correa Messuti
 Président de l'OIE
 Ministerio de Ganadería
 Agricultura y Pesca
 Constituyente 1476
 Montevideo
 URUGUAY
 Tél. : (598-2) 412 63 58
 Fax : (598-2) 413 63 31
ccorream@multi.com.uy

BUREAU CENTRAL DE L'OIE

Docteur Bernard Vallat
 Directeur général
 12, rue de Prony
 75017 PARIS
 FRANCE
 Tél. : 33 - (0)1 44 15 18 88
 Fax : 33 - (0)1 42 67 09 87
oe@oie.int

Docteur Alejandro Thiermann
 Président de la Commission des
 normes sanitaires pour les animaux
 terrestres de l'OIE
a.thiermann@oie.int

Docteur Wim Pelgrim
 Chargé de mission
 Service du commerce international
 de l'OIE
w.pelgrim@oie.int

Docteur Sarah Kahn
 Chef du Service du commerce
 international de l'OIE
s.kahn@oie.int

Docteur Leopoldo Stuardo
 Chargé de mission
 Service du commerce international
 de l'OIE
l.stuardo@oie.int

RÉUNION SUR LES NORMES PRIVÉES

Mardi 16 février 2010

Ordre du jour

Séance du matin (Salon Oval)

10h00 – 10h20 : Accueil et allocutions

10h20 – 11h00 : Présentations des organisations participant à la réunion (10 minutes chacune)

10h20 – 10h30 : OIE (Docteur Sarah Kahn)

10h30 – 10h40 : OMC (Docteur Gretchen Stanton)

10h40 – 10h50 : CE (M. Michael Scannell)

10h50 – 11h00 : Globalgap (M. Bert Urlings)

11h00 – 11h10 : Temps alloué aux questions

11h10 – 11h20 : Pause café

11h20 – 12h00 : Présentations des organisations participant à la réunion (10 minutes chacune)

11h20 – 11h30 : GFSI (Mme Catherine Francois)

11h30 – 11h40 : NSF-CMi Certification Ltd (M. David Richardson)

11h40 – 11h50 : FIPA (M. Per Olson)

11h50 – 12h00 : Temps alloué aux questions

12h00 – 12h30 : Conclusions de la séance du matin

12h30 – 13h30 : Déjeuner (dans le Salon Ramon)

Séance de l'après-midi (Salon Oval)

13h30 – 14h45 : Discussion sur les prochaines étapes

14h45 – 15h00 : Pause café (le Docteur Vallat se joint à la réunion)

15h00 – 16h00 : Conclusions

16h00 : Fin de la réunion

© Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2010

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués auprès de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation internationale sur les droits d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, supports électroniques ou tout autre média destiné au public, dans un but informatif, éducatif ou commercial, sous réserve de l'autorisation écrite préalable de l'OIE.

Les désignations et dénominations employées ainsi que le contenu de cette publication n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, concernant leurs autorités ou portant sur la délimitation de frontières.

Les points de vue exprimés dans les articles signés relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. La mention de sociétés commerciales ou de produits fabriqués, brevetés ou non, n'implique pas que ces sociétés ou produits soient approuvés ou recommandés par l'OIE de préférence à d'autres, de nature similaire et non mentionnés.